



N° d'épreuve FFM _____ **227**
Moto-Club _____ **VOLX VILLENEUVE**
N° d'affiliation _____ **1002**
Date _____ **14/09/19 au 15/09/19**
Lieu _____ **CHATEAUNEUF VAL ST DONAT**
Organisateur technique - **Michel ICARD**
E-mail _____ **icard.m@wanadoo.fr**
Téléphone _____ **06 72 42 64 38**

CDF TRIAL

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Pierre DOL	Licence : 008873
Directeur de course adjoint « administratif »	Philippe LE PIT	Licence : 015451
Directeur de course adjoint « terrain »	Joël POIROT	Licence : 019775
Délégué FFM (Président de Jury)	Pierre RAMONDA	Licence : 020356
Membre du Jury	Yves PERCHERON	Licence : 019042
Membre du Jury	Luc LHENER	Licence : 015241
Commissaire technique responsable	Michel SABOTIER	Licence : 021650

Article 3 Catégories & Engagements

Championnat de France Adulte et Trophée

★ Elites	15 ans minimum	NCO-Inter-NTR	Flèches rouges	3 tours
★ Experts	15 ans minimum	NCO-Inter-NTR	Flèches bleues ou rouges	3 tours
★ Seniors 1	10 ans minimum	NJ-NCO-Inter-NTR	Flèches bleues	3 tours
★ Open	7 ans minimum	NJ-NCO-Inter-NTR	Flèches bleues ou vertes	3 tours
★ Seniors 2	7 ans minimum	NJ-NCO-NTR	Flèches vertes	3 tours
★ Vétérans	40 ans minimum	NCO-NTR	Flèches vertes ou jaunes	3 tours
★ E-Trial	7 ans minimum	NJ-NCO-NTR	Flèches vertes ou jaunes	3 tours
★ Trophée Critérium	7 ans minimum	NJ-NCO-NTR	Flèches vertes ou jaunes	2 tours

Championnat et Trophée de France Féminin

★ Championnat	7 ans minimum	NJ-NCO-Inter-NTR	Flèches jaunes ou vertes	3 tours
★ Trophée	7 ans minimum	NJ-NCO-Inter-NTR	Flèches noires ou jaunes	2 tours

Trophée de France Jeune

★ Espoirs 4	De 7 à 12 ans	NJ	Flèches noires	2 tours
★ Espoirs 3	De 7 à 14 ans	NJ	Flèches jaunes	2 tours
★ Espoirs 2	De 7 à 17 ans	NJ-NCO-NTR	Flèches vertes	3 tours
★ Espoirs 1	De 7 à 17 ans	NJ-NCO-Inter-NTR	Flèches vertes ou bleues	3 tours

Cylindrées :

- 80cc maximum jusqu'à 10 ans
- 125cc maximum jusqu'à 14 ans
- Libre à partir de 15 ans

Engagements :

- Site Internet : www.ffmoto.org / www.trial-france.fr
- Contact : Philippe Le Pit
- Coordonnées : philippe.le.pit@gmail.com / 06 82 43 65 01

Article 4 Horaires Prévisionnels *

Contrôles Administratifs : Samedi 13h00 à 16h30 et dimanche 8h00 à 8h30

 Départ : **8h30**

Contrôles Techniques : Samedi 13h00 à 16h30 et dimanche 8h00 à 8h30

 Arrivée : **17h30**

 Remise des prix : **Dimanche 18h00**

*Les horaires détaillés peuvent être annexés au présent règlement.

Article 5 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LIA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

 NON OUI (70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe. Dans le cas où le tracé emprunte des voies ouvertes à la circulation publique, chaque participant présentera également son permis de conduire ainsi que l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 6 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 7 Médicalisation de la manifestation

 Hôpital le plus proche **SISTERON**

 Temps de trajet (en min) **20 mn**
Article 8 Le site de pratique
Accès :

 Nom du site **CHATEAUNEUF VAL ST DONAT**

 Adresse **CHATEAUNEUF VAL ST DONAT**

Les parcours de liaison empruntent-ils des

 voies ouvertes à la circulation publique ? OUI NON

Caractéristiques :

 Longueur du parcours **6 km**

 Temps global imparti **6h30**

 Nombre d'OZT* **30**

*Officiels Commissaires de Zone Trial



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

 Date : **06/06/19**

MOTO CLUB VOLX VILLENEUVE
Le Grand Pré
04 19 09 20 12
04 92 79 37 52 / 06 72 42 64 38

Visa de la Ligue

 Date : **13/06/2019**


LIGUE MOTOCYCLISTE
REGIONALE DE PROVENCE
Centre Vie l'Anjoly - 98, Blvd de l'Europe
13127 VITROLLES
Tél. : 04.42.09.72.02 / Fax : 09.71.70.17.55
ligue.motocyclistedeprovence@orange.fr
ligue-motocycliste-provence@wanadoo.fr

Visa de la FFM

 Date : **08/07/2019**

 Numéro : **19/0703**
